

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PRES –UNIVERSITE PARIS EST

DU 4 OCTOBRE 2010 tenu à l' ENPC

**Sont présents :**

Pour les membres fondateurs :

Ecole des Ponts Paris Tech :

Philippe COURTIER

Gilles ROBIN

Serge PIPERNO

ESIEE Paris : Dominique PERRIN

LCPC : Jean BONNY, remplaçant Hélène JACQUOT-GUIMBAL

UPE- MLV : Francis GODARD

Laurence BANCEL-CHARENSOL

Christian SOIZE

UPEC : Simonne BONNAFOUS

Luc HITTINGER

Suzanne PONTIER

ENVA : Jean Paul MIALOT.

Pour les membres associés :

Pôle Advancity : Vincent COUSIN, remplaçant Thierry DELARBRE

CSTB : Hervé CHARRUE, remplaçant Bertrand DELCAMBRE

INA : Catherine PETIT, remplaçant Mathieu GALLET

INRETS : Hélène FONTAINE, remplaçant Guy BOURGEOIS

EIVP : Régis VALLEE

ENSA Paris Belleville : Jean-Pierre BOBENRIETHER

ENSA Paris Malaquais : Jean ATTALI, remplaçant Nasrine SERAJI.

ESTP : Florence DARMON

IGN/ENSG : Michel KASSER, remplaçant Patrice PARISE.

Personnalités qualifiées : Bernard SAINT-GIRONS

Elus représentant les personnels enseignants et chercheurs : Jacques DESARMENIEN, représenté par Francis GODARD

Elue représentant les personnels de l'EPCS : Marine DANIEL

Invités permanents :

Rectorat de Créteil : Mathieu BOUCHERON, remplaçant William MAROIS

Secrétariat général du MEEDDM : Régine BREHIER

Invités :

VP du PRES-UPE : Rémi POCHAT

Agent comptable : Arnaud DEPINCE

Secrétaire générale : Françoise GIBOTEAU  
Directeur des écoles doctorales : Bernard LAPEYRE  
Vice-présidente relations internationale : Patricia POL.

La séance est ouverte à 17 heures par Bernard SAINT-GIRONS.

**Point n°1 : Approbation du compte-rendu du précédent Conseil.**

*Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de compte-rendu du Conseil du 28 juin 2010.*

**Point n°2 : Dossier budgétaire.**

1) Présentation de M. Arnaud DEPINCE, agent comptable du PRES Université Paris Est.

M. Arnaud DEPINCE exerce depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010 la fonction d'agent comptable du PRES Université Paris Est. Au jour de sa nomination, M.A.DEPINCE a la qualité d'agent comptable du LCPC, membre fondateur du PRES, conformément à la réglementation en vigueur et il la conserve à ce jour.

La fusion du LCPC et de l'INRETS pour donner naissance au 1<sup>er</sup> janvier 2011 à un nouvel Institut : l'Institut français des sciences des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTAR), pose question. Cette réorganisation conduit en effet à reconnaître à l'actuel agent comptable de l'INRETS la qualité d'agent comptable de l'IFSTAR en raison de sa plus grande ancienneté, M.DEPINCE se trouvant en situation d'adjoint, au moins momentanément dans l'attente d'une promotion de la titulaire. Par suite, M.DEPINCE pourrait être en situation de comptable de fait à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 si sa situation n'était pas clarifiée.

Ces évolutions posent un problème d'ordre personnel à M.DEPINCE dont la manière de servir est unanimement reconnue ; elles poseront aussi un problème institutionnel majeur au PRES où son arrivée a permis des évolutions essentielles en matière de fiabilisation des pratiques et des données insuffisamment assurées jusqu'ici.. Une interprétation des textes prenant acte de ce que M.DEPINCE remplissait toutes les conditions lors de sa prise de fonction et lui permettant de poursuivre sa mission au PRES peut éviter à ce dernier un second changement d'agent comptable au cours d'un même exercice ; elle avait semblé prévaloir lors de discussions ayant précédé la nomination de M.DEPINCE, elle répondrait opportunément aux attentes sous réserve de trouver le montage pertinent lui permettant de prospérer.

*Pour concourir à la clarification de la situation, la délibération suivante a été prise à l'unanimité du conseil d'administration :*

*« A la date de prise d'effets de la fusion du laboratoire central des ponts et chaussées ( LCPC) et de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS), l'Institut français des sciences du transport, de l'aménagement et des réseaux( IFSTAR) est subrogé au LCPC en qualité de membre fondateur du PRES Université Paris Est ».*

2) Présentation d'une DBM 2 :

Des allocations complémentaires de doctorants ayant été accordées aux organismes fondateurs lors des mois précédents et ces derniers les reversant au PRES, il a été jugé utile de les prendre en compte à leur niveau réel dans le budget 2010, modulo les ajustements

prévus dans les conventions de moyens qui interviendront comme en 2009 au dernier trimestre de l'année en cours.

*Le Conseil approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°2.*

3) Présentation du choix logiciel comptable SIFAC.

Le PRES-Université Paris Est a fait le choix du logiciel comptable SIFAC à compter de l'année 2011. L'aide technique est apportée par le CRI de UPE-MLV, un support fonctionnel est assuré par UPEC.

A la place du logiciel NABUCO qui ne faisait que classer par ordre alphabétique les informations comptables, l'organisation prévue par SIFAC/PRES permettra :

- de gérer une seule unité budgétaire à la place des trois antérieures, ce qui devrait supprimer les demandes vote au CA sur des mouvements minimes entre lignes comptables (souhait noté lors du CA du 28 juin 2010) ;
- d'introduire une description analytique du budget, articulée autour de 8 domaines et 22 centres de coûts ; cette description va dans un sens similaire au choix fait par UPEC .

Bien que gardant jusqu'à la fin de l'année comptable (c'est-à-dire avril 2011) le logiciel Nabuco, il est très probable que l'équipe comptable du PRES va devoir gérer avec les services comptables des organismes fondateurs une période d'expérimentation au premier trimestre 2011.

4) Demande d'autorisation d'emprunt.

Après un échange concernant la suite donnée à l'autorisation de signer une VEFA au conseil précédent et à la demande des deux universités de mener avec le PRES Université Paris Est les réflexions nécessaires sur le regroupement physique des instituts d'urbanisme et de laboratoires relevant du champ de la ville,

*le Conseil d'administration adopte à l'unanimité le texte suivant :*

« Le bâtiment Bienvenüe dont la livraison est prévue à la Cité Descartes pour le second semestre 2012 comporte deux parties en tranche ferme.

La première est destinée à accueillir le Pôle scientifique et technique développé par le MEEDDM pour y implanter, notamment, le nouvel institut issu de la fusion du LCPC et de l'INRETS, des bureaux pour le CSTB et pour le SETRA. La seconde doit accueillir l'Institut de la Ville issu du rapprochement de l'IFU et de l'IUP et de laboratoires relevant de ce champ. Cette proximité des sciences expérimentales et des sciences sociales favorisera les approches transversales qui caractérisent la recherche au sein du PRES Université Paris Est et les différents projets d'investissement d'avenir.

Le financement de la construction de l'Institut de la Ville requiert le déploiement de crédits de la Région Ile de France inscrits en CPER en cours au titre de la Maison du Polytechnicum, pour un montant de 11 M€. Ce redéploiement a été demandé à la Région et doit être inscrit à l'ordre du jour de la commission permanente du 14 octobre 2010 ; son obtention conditionne l'exécution de la promesse de vente en futur état d'achèvement (VEFA) signée

par le Président d'Université Paris Est le 28 juillet 2010 après que le conseil d'administration l'y ait autorisé.

Les incertitudes pesant sur la capacité de la région à déléguer courant 2011 la totalité des crédits de paiement correspondant aux échéances du chantier conduisent Université Paris Est à solliciter un emprunt gagé sur les crédits d'engagement dès qu'ils auront été votés par la Région. Le montant de cet emprunt s'élève à 6,5 M€ pour tenir compte des échéances actuelles de chantier dont on sait par ailleurs qu'elles seront décalées en raison du retard pris dû au caractère infructueux de certains marchés ; la totalité de la somme pourrait donc ne pas être levée.

Un vote du Conseil d'administration est le préalable à la saisine du ministère du Budget et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. A défaut d'autorisation donnée par le conseil d'administration, les démarches évoquées ne sauraient prospérer. Au cas, d'autre part, où l'autorisation d'emprunter ne serait pas donnée par les ministères concernés, Université Paris Est serait libérée de son obligation d'achat comme le stipule la promesse de vente déjà mentionnée. »

### **Point n°3 : Règlement des élections au conseil d'administration du PRES Université Paris Est.**

Le mandat des représentants des enseignants chercheurs, chercheurs et assimilés, des doctorants et des personnels propres au PRES Université Paris Est se terminant en décembre 2010, il devient nécessaire d'organiser les élections prévues dans les statuts du PRES Université Paris Est. Pour que les nouveaux représentants puissent participer normalement au CA du 13 décembre 2010, ils doivent être désignés au plus tard le 30 novembre 2010 et donc élus la semaine précédente.

Le Président insiste sur l'enjeu que représentent ces élections, le déficit démocratique étant souvent retenu à l'encontre des PRES, et prend en compte la proposition de procéder chaque année au renouvellement du représentant des doctorants, de telle manière que le poste qui leur est réservé soit pourvu systématiquement. La réunion des Présidents/Directeurs en suivra la mise en œuvre.

Un texte codifiant la procédure observée est présenté à la validation de membres du conseil d'administration et joint au présent compte-rendu.

*Le conseil adopte ce projet de texte amendé à l'unanimité.*

### **Point n°4 : Validation des modalités d'inscription de doctorants en VAE à Université Paris Est.**

Un précédent Conseil d'administration en mars 2008 avait validé la possibilité pour le PRES Université Paris Est de percevoir les droits d'inscription d'un montant de 7 000 € de la part de candidats en thèse en VAE. Ce vote ayant été validé uniquement pour les années universitaires 2007-2008 et 2008-2009, il devient nécessaire de mettre à jour cette autorisation.

*Le Conseil d'administration accepte à l'unanimité que le Président du PRES puisse être autorisé à poursuivre les inscriptions à cette procédure sans limitation de date, à la seule condition que des dérogations soient possibles, liées à la situation sociale des postulants. Le montant des droits pourrait être revu lors des discussions budgétaires annuelles.*

**Point n°5 : Echanges sur le dossier « emprunt national ».**

Le Président informe de l'état d'avancement des différentes catégories de projets Labex, Equipex ou cohortes envoyés, et des informations non officielles concernant la soutenance de l'IEED du PRES Université Paris Est devant l' ANR : y ont participé outre Bernard Saint Girons, Hervé CHARRUE et Pascal TERRIEN. La présentation ce dernier dossier aurait été perçue comme globalement positive avec trois points sensibles : la prise en compte du volet formation et formation professionnelle, l'ancrage territorial fort avec l'atout que représentent EPAMARNE et le souci de création de « living labs », l'existence d'un business plan, même restant à perfectionner.

L'échange permet aussi de s'orienter vers le dépôt d'une initiative d'excellence, avec la proposition de recourir aux services d'un cabinet conseil déjà sollicité sur le projet VRI et pour lequel une tranche conditionnelle est mobilisable.

De nombreux contacts ont lieu sur ces sujets avec les rectorats concernés, le vice-chancelier de l'université de Paris, des ministères de tutelle.

Un dossier de synthèse sera présenté prochainement aux différents membres du PRES.

**Point n°6 : Information sur les projets informatiques en cours.**

1) Portail documentaire :

Le Président se félicite de la teneur du projet « portail documentaire » dont la description est jointe en annexe porté par le groupe de travail UPE-DOC, qui assure un reporting permanent de ses activités. IL devrait constituer un point d'accès unique pour les chercheurs et doctorants à de multiples services et ressources documentaires. Une étude préalable s'est avérée nécessaire et a fait l'objet d'une consultation publique d'AMO (montant : 45 000 €). Des entretiens avec les responsables d'organismes intéressés sont en cours d'organisation.

2) Contrat'tech : les deux universités ont fait remonter des avis positifs sur l'opérationnalité de ce logiciel depuis quelques semaines. Si, pour les autres organismes, il peut subsister des interrogations, prendre contact avec Rémi POCHAT.

3) GOOGLE APPS : suite à la dernière réunion du Conseil d'administration, trois propositions sont retenues :

- Chaque doctorant d'Université paris Est doit avoir une adresse de courrier électronique @univ-paris-est.fr dès son inscription. Cette adresse sera référencée dans ADUM.

- L'établissement d'accueil fournit une boîte physique (adresse mail de l'établissement) au doctorant.
  - Les courriers (mails UPE) sont redirigés sur la boîte physique citée ci-dessus.
- P.COURTIER propose que les serveurs de l'ENPC se chargent de l'hébergement à titre provisoire lors de l'inscription en thèse.

**Point n°7 : Questions diverses.**

- P.COURTIER évoque les contrats CIFRE de doctorants et demande que soit vérifié systématiquement le revenu des postulants en thèse.
- Bernard Saint Girons fait part de l'ouverture de la résidence internationale des chercheurs ; une plaquette de communication sera envoyée en PDF.

**Prochaine réunion du CA : le 13 décembre 2010.**